



Saint-Brieuc, le 29/11/2023

Aurélien Rousseau
Ministre de la Santé et de la Prévention
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

GÉRARD LAHELLEC

Objet : Permanence des soins au centre hospitalier de Guingamp

SÉNATEUR
DES
CÔTES D'ARMOR

Monsieur le Ministre,

Nous avons récemment été interpellés par Monsieur LE MEAUX, Président de Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) au sujet de l'infructuosité de sa demande de rendez-vous auprès de vous, formulée le 18 novembre 2023.

ANNIE LE HOUEYOU

Cette sollicitation mérite à notre sens une attention particulière, tant l'objet de cette rencontre, à savoir, l'avenir de l'hôpital de Guingamp, revête une importance cruciale pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et pour la garantie de l'accès aux soins, colonne vertébrale du service public de la santé.

SÉNATRICE
DES
CÔTES D'ARMOR

En effet, la permanence des soins est aujourd'hui remise en cause avec la suspension des accouchements depuis le mois d'avril, la régulation fréquente des urgences, et les perspectives de restructuration du projet médico-soignant partagé 2023-2028 prévoyant la fin des accouchements et de la permanence des urgences à l'hôpital de Guingamp.

Pourtant le besoin d'un hôpital de plein exercice, à Guingamp, est existant. En effet, le centre hospitalier, enregistre chaque année 21 600 passages aux urgences (Ehpad, médecine, chirurgie, soins de suite) et a pu enregistrer jusqu'à 505 accouchements en 2021 à la maternité.

Ce besoin s'explique en partie par la démographie médicale du territoire mais également par l'emplacement de l'hôpital, situé à Guingamp, ville centre d'un pays nettement identifié qui regroupe soixante-quatre communes et 72 000 habitants.

Aussi, la fermeture de certains services, comme au sein de la maternité ou la fin de la permanence des urgences emporteraient des conséquences non négligeables pour la santé de la population du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Certains habitants des communes excentrées pourraient être contraints d'effectuer plus de 20 minutes de temps de trajet supplémentaire pour atteindre les centres hospitaliers de Lannion ou de Saint-Brieuc, ce qui augmentera les risques d'une prise en charge défectueuse des patients. L'accouchement d'une maman dans un garage sur

la commune de Pléhédel le 25 septembre dernier et le décès d'une septuagénaire dans la salle d'attente de l'hôpital de Saint-Brieuc doivent nous alerter.

Les élus locaux sont particulièrement inquiets de cette situation. Les 57 communes de l'agglomération ont voté des motions portant soutien à l'hôpital de Guingamp.

Cette situation embrase également la population. Chaque rassemblement pour la défense de l'hôpital mobilise des milliers de personnes, faisant de la permanence des soins à l'hôpital, un sujet local majeur.

Pour toutes ces raisons, nous estimons utile qu'une rencontre soit organisée avec les élus locaux afin d'échanger et déterminer collectivement, la nature des mesures à mettre en œuvre pour garantir le plein exercice de l'hôpital de Guingamp et ainsi, assurer l'égal accès de tous aux soins et aux services de santé, mission fondamentale du service public de la santé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Gérard LAHELLEC

Annie LE HOUEROU